

VERSION RÉVISÉE

CAS - 64 M
C.G. - P.L. 125
PROTECT. JEUNESSE



Mémoire de la Concertation jeunesse Hochelaga-Maisonneuve (CJHM)

Consultation générale et auditions publiques dans le
cadre de l'étude du projet de loi n° 125, modifiant la
***Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres
dispositions législatives***

Le 23 février 2006

Concertation Jeunesse Hochelaga-Maisonneuve

Qui sommes-nous? Une table de concertation jeunesse qui existe depuis maintenant 20 ans (1985-2005) et qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie des membres de la communauté, particulièrement des jeunes de 12 à 30 ans du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Plus précisément, par le partage de notre expertise, nous travaillons à élaborer une approche novatrice et planifiée d'actions sociales et effectuons l'analyse de l'ensemble de la problématique des jeunes localement, en vue de se donner une vision d'ensemble. Nos membres sont des organismes des horizons communautaires ainsi qu'institutionnels, qui interviennent sur l'ensemble des problématiques jeunesse dans notre communauté : éducation, économie et emploi, loisirs et culture, hébergement, services sociaux, de santé et civiques. À ce jour, nous avons effectué des états de situation qui ont permis aux institutions du quartier de positionner les enjeux des jeunes et d'en extraire des plans d'actions locaux. D'ailleurs, cette année constitue un temps fort pour nous puisque nous en sommes à planifier, pour l'automne, des états généraux sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Membres:

- 1 BOULOT VERS...
- 2 CAFÉ GRAFFITI
- 3 CARREFOUR JEUNESSE
- 4 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI H-M
- 5 CASERNE 18-30 ANS
- 6 CDEST (YQQ L'AUT'BORD DU MUR!)
- 7 CENTRE COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA
- 8 CENTRE DES JEUNES BOYCE-VIAU
- 9 COLLÈGE DE MAISONNEUVE
- 10 CSSS LUCILE-TEASDALE
- 11 ÉCOLE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE
- 12 ÉCOLE SECONDAIRE EULALIE-DUROCHER
- 13 FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS
- 14 GCC LA VIOLENCE!
- 15 HABITATIONS L'ESCALIER
- 16 L'AVENUE, HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE
- 17 MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE
- 18 MAISON TANGENTE
- 19 MENTORAT 18-30
- 20 POLICE POSTE 23
- 21 REVDEC
- 22 VILLE DE MONTRÉAL
- 23 YMCA HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Observateurs

- 1 ASSO ÉTUDIANTE CÉGEP DE MAISONNEUVE
- 2 CSSS LUCILE-TEASDALE
- 3 CYBERCAP
- 4 SERVICE CANADA

Délégués

Nadine Gagnon
Martin Duquette
Stéphane Vincent
Geneviève Coulombe
Catherine Landry
Jean-Charles Phaneuf
Roland Barbier
Brigitte Gendron
Erik Pirro
Yanick Préfontaine
Jude Alexandre
Pierre-André Godin
Alain Giroux
Romy Dumilon
Marie-Ève Plante
Isabelle Rassette
Pierre Larivière
Johanne Cooper
Francine St-Onge
Marc Salmon
Jacinthe Paquette
Kathleen Larochelle
Michel Forgues

Délégués

François Laliberté-Auger
Jean-Robert Primeau
Chantal Francescutto
Chantal Timothée

Le contexte

Le vendredi 2 décembre 2005, des membres des tables de concertation Jeunesse et Enfance-famille du quartier Hochelaga-Maisonneuve se sont réunis à la Maison de la Culture Maisonneuve. Les invités présents à ce forum de discussion étaient Monsieur Réal Ménard, député fédéral d'Hochelaga, à la Chambre des communes du Canada, Madame Louise Harel, députée provinciale d'Hochelaga-Maisonneuve à l'Assemblée Nationale du Québec, Monsieur Daniel Duranleau, Commissaire élu à la Commission Scolaire de Montréal (CSDM), Monsieur Gary Furlong, directeur général du CSSS Lucille-Teasdale et Monsieur Yves Mathurin, directeur Enfance/Famille/Jeunesse, prévention et promotion de la santé, services communautaires, du CSSS Lucille-Teasdale. En tout, une soixantaine de participants et d'invités étaient conviés afin de venir témoigner de leur réalité respective en regard des thèmes proposés à l'ordre du jour : la maltraitance, l'exclusion, les facteurs psychosociaux et la pauvreté et le système public d'aide à la jeunesse. Ces thèmes ont été dégagés à partir du documentaire réalisé par Paul Arcand intitulé *Les voleurs d'enfance*.

Ce fut l'occasion pour les différents intervenants de partager la réalité observée auprès de leur clientèle et de réfléchir à des pistes de solutions concrètes à mettre en place dans le quartier afin de se mobiliser pour contrer principalement la négligence et la maltraitance. Cela nous a par la suite permis de prendre position concernant le projet de loi 125, visant à modifier la Loi sur la protection de la jeunesse.

Nous pouvons affirmer et espérer que ce premier mouvement n'est que le début d'un processus visant à permettre la révision de certaines priorités d'intervention et la planification d'actions concertées pour le milieu communautaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Les recommandations et pistes de solutions soumises par les différents participants offrent plusieurs possibilités d'interventions futures et soulignent l'expertise et le pragmatisme des intervenants communautaires auprès de la jeunesse du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Pour débiter, nous présenterons d'abord les constats relevés lors des discussions. Par la suite, nous dresserons les recommandations soulevées par les intervenants lors de cette journée de réflexion, certaines particulièrement en lien avec le projet de Loi 125. Ces recommandations constituent des balises pour la refonte de la Loi sur la protection de la jeunesse et énoncent les conditions que nous trouvons favorables à toute loi qui vise la réduction de la maltraitance et de la négligence auprès des enfants et des jeunes de la société québécoise.

Les jeunes qui vivent à l'ombre de la Tour olympique

En tant qu'agent de développement local, Concertation jeunesse Hochelaga-Maisonneuve se sent interpellée au premier chef lorsqu'il est question de négligence, de pauvreté, d'exclusion, de maltraitance parce que les jeunes touchés par ces problématiques composent en grande partie la jeunesse de notre quartier. Le visionnement du film de Paul Arcand, *Les voleurs d'enfance*, a suscité beaucoup d'émoi dans notre communauté et a engendré un rassemblement des intervenants jeunesse et enfance-famille. Cet événement nous a permis de réviser l'état de situation des jeunes et nous avons pu constater que malheureusement, les choses n'ont pas beaucoup changé. Nous sommes à constater que derrière la revitalisation économique évidente de notre quartier, se cachent en trop grand nombre des jeunes victimes de négligence ou ayant vécu un parcours dans les Centres jeunesse. Il y a encore beaucoup à faire. Une grande partie des gens de notre quartier souffre de pauvreté endémique, présente des contraintes sévères à l'emploi, un déficit de scolarisation important. Bref, notre population connaît de grandes contingences à l'intégration sociale et professionnelle.

Des jeunes qui fréquentent nos organismes, il n'est pas rare de constater que certains vivent ou ont vécu de la négligence parentale ou de la violence de tout type. Cette maltraitance peut engendrer par la suite une faible estime de soi, du stress, de l'anxiété, de la faim, des carences affectives, des difficultés avec l'autorité, des problèmes au niveau de l'implication et de l'engagement, de la méfiance. Le manque de modèles positifs fait en sorte que les jeunes se retrouvent dans une culture de l'échec avec des comportements malsains acquis et répétitifs. Souvent, ces jeunes sont regroupés dans des classes composées de leurs semblables, sont exclus et par la suite, font face à des difficultés à intégrer le marché du travail. Concrètement, cela se traduit par des difficultés à trouver et conserver un emploi, un pessimisme face au marché du travail, des problèmes relationnels et une attitude de rejet et de fuite.

Dans le même ordre d'idées, nous observons que l'exclusion peut être vécue de différentes façons par les jeunes du quartier. Premièrement, certains jeunes n'ont tout simplement pas de sentiment d'appartenance à leur milieu familial ou social. Nombreux sont ceux qui n'ont plus de contacts avec leurs parents, particulièrement ceux qui à dix-huit ans se retrouvent en maison d'hébergement après un passage dans les Centres jeunesse. De plus, certains vivent une absence complète de réseau social personnel. De ce fait, ce sont des jeunes qui vivent beaucoup de solitude, qui ont besoin de soutien et ce, à toutes les heures de la journée, non seulement à l'intérieur des heures normales d'ouverture de bureau.

Dans notre quartier, certains jeunes sont étiquetés parce qu'ils fréquentent une école de quartier à la réputation peu enviable où les parents ne se sentent pas nécessairement les bienvenus dans l'école. De par leur sous-scolarisation, certains jeunes ne maîtrisent pas bien le langage ou n'ont pas les compétences pour prendre la parole, se défendre ou simplement s'exprimer quant à leur dossier d'intervention. Par conséquent, l'autosabotage devient souvent un mode de vie, une zone de confort (toxicomanie, alcoolisme, jeu, etc.) En plus, des jeunes vivent l'exclusion par le biais des organismes

communautaires et des institutions parce qu'ils sont placés sur des listes d'attente ou encore, parce qu'ils font face à des programmes avec des critères trop restrictifs.

C'est bien connu, le quartier Hochelaga-Maisonneuve figure parmi l'un des quartiers les plus pauvres de Montréal. En effet, plusieurs jeunes qui fréquentent nos écoles ont des parents bénéficiaires de l'assistance-emploi. Nous côtoyons une jeunesse blessée qui présente en forte proportion des problèmes de santé mentale et de la pauvreté chronique.

Le système public d'aide à la jeunesse tel que perçu par les membres de CJHM

De notre point de vue, depuis plusieurs années, les acteurs qui gèrent et appliquent la Loi sur la protection de la jeunesse se sont éloignés des espaces de concertation. On a aussi assisté à un virage milieu qui a amené les éducateurs des Centres jeunesse à être davantage des gestionnaires de cas plutôt que des intervenants de terrain. On constate désormais que les jeunes sont abandonnés à l'atteinte de leur majorité. On observe un accroissement du délai de réponse dans les cas d'urgence ou en besoin d'intervention. On subit l'intensification de la bureaucratie et l'éloignement de l'État en regard de ce qui se passe réellement dans les familles. On rencontre des jeunes sous-scolarisés au terme d'un séjour en institution, des jeunes anxieux, malades, en mésestime d'eux-mêmes. On voit s'accroître les attentes envers les parents, sans égard à leurs capacités réelles à prendre en charge leurs engagements, et qui manquent souvent d'appuis nécessaires pour développer leurs habiletés parentales. On rencontre des enfants bousculés d'une famille d'accueil à l'autre et un trop grand nombre d'intervenants autour d'un même dossier. On a vu s'intensifier l'intolérance envers les enfants qui sont touchés par la négligence et envers les comportements engendrés par ce genre de situation (indiscipline, absentéisme, hyperactivité, etc.)

Sept recommandations

Évidemment, CJHM est d'accord avec le principe directeur de la loi qui réitère que la Loi sur la protection de la jeunesse est une loi d'exception et que le bien-être de la jeunesse est une responsabilité collective. De plus, à plusieurs égards, le projet de loi 125 peut recevoir notre assentiment, lorsqu'il est question, par exemple de favoriser la continuité et la stabilité pour les enfants, de promouvoir le recours à des approches consensuelles entre les enfants, les parents et les intervenants et lorsqu'on parle d'effectuer un encadrement plus rigoureux au recours à l'hébergement dans un lieu contraignant. Cependant, nos observations nous amènent à énoncer sept recommandations.

Constat 1

Depuis plusieurs années, les Centres jeunesse sont en constante réorganisation (fusion des établissements, virage milieu, etc.) mais malgré tous ces changements, la perception des usagers, des partenaires institutionnels et communautaires ainsi que des citoyens en général, a évolué d'une certaine méconnaissance à un regard critique négatif vis-à-vis la DPJ et ses intervenants. Les rationalisations administratives ne semblent pas non plus avoir amélioré la situation.

Recommandation 1

Mettre en place une étude exhaustive, en collaboration avec tous les partenaires du milieu, sur les pratiques cliniques et rééducatives des Centres Jeunesse du Québec afin d'identifier les forces et les points à améliorer et de restaurer le partenariat des Centres jeunesse avec le milieu.

Constat 2

Nous voyons bien que la DPJ voudrait relayer vers les organismes communautaires des responsabilités à l'égard du soutien à nos enfants négligés. À l'égard de ce genre de dispositions, on s'interroge quant aux liens structurels et financiers qui permettraient une telle alliance et on se demande quelle opinion a le gouvernement de l'autonomie de nos organismes. Nous venons en appui aux besoins de prise en charge de la communauté, mais nous ne sommes pas responsables de la prestation de services gouvernementaux.

Recommandation 2

Baliser le partenariat entre les divers organismes institutionnels et communautaires et d'autre part, les différents services des Centres Jeunesse pour établir des mécanismes clairs de partenariat non seulement au niveau des structures, mais surtout au niveau des intervenants directement impliqués dans les dossiers.

Constat 3

Beaucoup de reproches des milieux et des partenaires sont reliés à des carences des intervenants dans l'exercice de leurs fonctions. Des situations non conformes à l'esprit de la loi qui encadre leurs interventions se reproduisent trop souvent. De plus, on invoque souvent le manque de formation des intervenants du milieu institutionnel.

Recommandation 3

Baliser la qualité des interventions des Centres Jeunesse en exigeant notamment qu'un professionnel membre d'une corporation professionnelle soit responsable et imputable de chacun des dossiers sous sa responsabilité.

Constat 4

La violence psychologique est un des grands traumatismes subis par la jeunesse du Québec et ne se retrouve pas actuellement dans les motifs de signalement de la Loi sur la protection de la jeunesse. Également, un des plus grands facteurs d'exclusion sociale est la sous-scolarisation et il faut absolument s'assurer que chaque jeune doive fréquenter l'école (ou une ressource alternative) jusqu'à 16 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme terminal. Par ailleurs, dans des cas de crise, la médiation parent-enfant ne donne pas toujours les résultats escomptés. Les motifs de signalement pour non-fréquentation scolaire, des difficultés relationnelles parents-enfants et la fugue devraient être conservés dans la loi et reconnus recevables par tous les Centres Jeunesse du Québec. Toutefois, ces situations

engorgent assurément le système de protection de la jeunesse. Par contre, il faut les traiter d'une façon impérieuse. Faute de services d'accompagnement de qualité disponibles dans le milieu ou dans l'école, on disqualifiera d'avance un bon nombre de familles qui, soit par des carences au niveau des habiletés parentales, soit par ignorance des moyens adaptés pour atteindre les objectifs fixés par les intervenants, ne pourront pas plus qu'aujourd'hui, résorber les situations de compromission en cause. Les familles et les jeunes doivent compter sur une aide de proximité qui leur facilite l'identification des moyens à prendre pour régulariser leur situation avant même la judiciarisation.

Recommandation 4

Introduire la violence psychologique comme motif de signalement en reconnaissant les effets néfastes de ses manifestations.

Maintenir les motifs de signalement pour non-fréquentation scolaire, difficultés relationnelles parents-enfants et fugue dans la Loi et que ceux-ci soient reconnus recevables par tous les Centres jeunesse du Québec.

Nous recommandons aussi que les services disponibles aux jeunes et aux familles en amont et en aval des Centres Jeunesse (organismes communautaires, écoles, CSSS, pédopsychiatrie, etc.) soient renforcés rapidement pour leur permettre de pouvoir agir de manière plus préventive.

Constat 5

On assiste à une hiérarchisation des intervenants et des organismes : un intervenant communautaire n'a pas la crédibilité et le poids d'un intervenant de la DPJ ou d'un travailleur social du CSSS. Cependant, les intervenants du milieu scolaire et communautaire jouent un rôle de première ligne lorsqu'il est question de dénoncer des situations de négligence. Avant de faire appel à la DPJ, ils ont, la plupart du temps, épuisé les moyens d'intervention dont ils disposent. Ils sont des interlocuteurs privilégiés qui sont au cœur de la vie quotidienne de ces jeunes et de leur famille.

Recommandation 5

Reconnaître les intervenants des organismes institutionnels et communautaires (particulièrement ces derniers) du milieu comme crédibles dans le processus de signalement et qu'a priori, leur parole soit entendue.

Constat 6

Plusieurs des faits reprochés aux intervenants des Centres Jeunesse sont conséquents à un usage inadéquat des pouvoirs coercitifs actuels. Il en découle une perception négative de leur intervention et une opinion de la population qu'ils n'exercent pas toujours avec la circonspection attendue leurs pouvoirs extraordinaires. Par ailleurs, les Centres Jeunesse doivent continuer à avoir un statut d'enquête particulier dans notre système social,

notamment au niveau de l'évaluation des signalements, mais personne ne veut qu'ils aient des droits trop étendus sur l'enfant et les familles.

Recommandation 6

Ne pas entériner d'ajouts de pouvoirs à la DPJ et aux Centres Jeunesse dans le projet de loi 125.

Constat 7

Depuis de nombreuses années, l'accompagnement des jeunes sous la responsabilité des Centres Jeunesse à l'aube de leur majorité est déficient. Pour diverses raisons, ces jeunes sont bousculés et éjectés du système avec une préparation souvent inadéquate. Trop d'entre eux se retrouvent dans nos maisons d'hébergement, sous scolarisés et bien mal préparés pour affronter leur vie de jeunes adultes.

Recommandation 7

Faire en sorte que, dès l'âge de seize ans, les jeunes accompagnés par les Centres Jeunesse jusqu'à leur majorité aient un plan de services individualisé, mis en place avec l'aide de tous les intervenants impliqués, leurs parents (si applicable) et les organismes de la communauté qui les accueilleront, dans le but de bien préparer leur réinsertion sociale et leur passage à la vie adulte.

Une proposition : le virage communautaire

Bien sûr qu'il n'est pas de notre responsabilité d'appliquer la loi, mais il est de notre engagement d'appuyer toute disposition ou réglementation qui viserait à réduire la maltraitance et la négligence dont sont victimes un trop grand nombre de jeunes de notre communauté. La DPJ, au fil du temps, s'est malheureusement portée à leur secours en deuxième ligne, malgré le virage milieu qu'elle a voulu opérer, il y a de cela une dizaine d'années. Devant le projet de loi 125 qui a des assises positives, nous souhaitons que les intervenants que nous sommes et la communauté d'intérêts que nous représentons soient reconnus davantage comme acteurs privilégiés dans la mise en place de conditions favorables aux nouvelles orientations que le gouvernement souhaite donner à la Loi sur la protection de la jeunesse. **En fait, nous vous proposons une expérience de virage communautaire. Cette proposition repose essentiellement sur l'allocation de ressources stables et récurrentes qui agiraient en tant qu'agents de milieu dans les différents lieux ou espaces d'habitation où se regroupent généralement les individus ou les enfants qui sont acteurs ou victimes de négligence.** Pas assez d'importance n'est accordée au travail de proximité qui est réalisé par les travailleurs de rue, les agents de milieu en maison des familles, en maison de jeunes et en HLM. Si nous n'avions qu'un souhait ou une recommandation à faire pour le quartier Hochelaga-Maisonneuve, ce serait qu'il y ait davantage d'intervenants sur le terrain. Après vingt ans d'expertise auprès de la jeunesse du quartier, nous croyons qu'il devrait y avoir plus d'allocations de ressources et de présence auprès des citoyens à des «heures de monde». Nous souhaitons

mettre en place un réseau de ressources de proximité afin de créer des liens de confiance à travers des échanges informels. Établir des relations qui ne soient pas nécessairement cliniques, offrir un soutien, un appui, une valorisation aux citoyens, être près d'eux lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, vous pourriez compter sur une communauté concertée qui assurerait une bonne coordination des efforts des multiples ressources attribuées aux organisations aux vocations de proximité. Actuellement, malgré la lourdeur de notre clientèle, nous ne pouvons compter que sur trois travailleurs de rue dans Hochelaga-Maisonneuve! Nous souhaitons donc que le travail de milieu soit reconnu comme un vecteur de solutions, une présence bienveillante dans l'environnement. Nous faisons le pari que prendre le virage communautaire permettra aux citoyens de notre quartier d'être moins isolés, de vivre moins de crises et d'anxiété et d'éviter d'avoir recours à des services sociaux ou de santé plus coûteux.

Plus largement, pour permettre une meilleure prévention des facteurs de risque et un meilleur support aux jeunes (0-30 ans) et à leur famille, **nous recommandons de promouvoir l'instauration de tables de concertation jeunesse locales et intersectorielles (comme CJHM), de les soutenir financièrement en leur assurant un budget de fonctionnement adéquat récurrent ainsi qu'un budget local d'investissement jeunesse récurrent autogéré ciblant les besoins identifiés localement par consensus de tous les organismes qui œuvrent auprès de cette clientèle.** La synergie qui émane de la concertation et du partenariat entre les divers organismes institutionnels et communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve est une preuve tangible de l'efficacité de ce genre de regroupement local, connecté directement au milieu. Nous déplorons l'absence des Centres jeunesse de Montréal à notre table de concertation depuis cinq ans. **Selon nous, il est essentiel que tous les Centres Jeunesse du Québec soient membres des tables de concertation jeunesse et y participent au même titre que bien des CSSS et des écoles (primaires et secondaires) le font déjà.**